

BILAN DU RESPECT DES OBLIGATIONS DU GROUPE ALTICE MEDIA

VOLET PROGRAMMATION/SOUTIEN À LA CRÉATION

Exercice 2021

SOMMAIRE

/01 PANORAMA GLOBAL DU GROUPE

Services de télévision et SMAD

/02 OBLIGATIONS DE DIFFUSION

Structures des programmes, quotas de diffusion,
obligations liées au format des services

/03 OBLIGATIONS DE PRODUCTION

Obligations réglementaires et obligations spécifiques

/04 ANNEXES

01

PANORAMA GLOBAL DU GROUPE

Services de télévision et services de médias audiovisuels
à la demande

/ Présentation du groupe Altice Media – offre nationale et gratuite







Dates clés	Créé et autorisé en 2005 Diffusé en haute définition à partir de 2015	Créé et autorisé en 2012 Diffusé en haute définition à partir de 2012	Créé et autorisé en 2012 Diffusé en haute définition à partir de 2012 Agrément par le Conseil en 2018 de la prise de contrôle exclusive du service par le groupe Altice
Format (extrait des conventions signées avec l'Autorité)	Service consacré à l'information , notamment économique et financière. Programmation réactualisée en temps réel couvrant tous les domaines de l'actualité.	Service de documentaires consacrés à la découverte et à la connaissance. Les documentaires représentent annuellement au moins 75 % du temps total de diffusion et portent sur une grande variété de sujets.	Service reflétant la diversité de la société française dans toutes ses composantes. Programmation ouverte sur le monde : diversité des origines, des cultures, des modes de vie personnels et familiaux ainsi que des conditions physiques. Le service contribue à la cohésion sociale et évite toute approche communautariste.

/ Présentation du groupe Altice Media – offre locale et gratuite



<p>Dates clés</p>	<p>Créé en 2010 (dans le cadre d'un contrat de location gérance)</p> <p>Autorisé en 2012</p> <p>Diffusé en haute définition à partir de 2016</p>	<p>Autorisé en 1988 (sous le nom TLM)</p> <p>Diffusé en haute définition à partir de 2016</p> <p>Prise de contrôle par Altice agréée par l'Autorité en 2018</p> <p>Lancement du service BFM Lyon Métropole en septembre 2019</p>	<p>Autorisé en 2013 (sous le nom DICI TV)</p> <p>Prise de contrôle par Altice agréée par l'Autorité en juin 2020</p> <p>Lancement du service BFM DICI en mars 2021</p>
<p>Format (extrait des conventions signées avec l'Autorité)</p>	<p>Service consacré à l'information, à vocation locale.</p>	<p>Service local à temps complet.</p>	<p>Service local à temps complet.</p>

Présentation du groupe Altice Media – offre locale et gratuite

				
Dates clés	<p>Autorisé en 2013 (sous le nom Azur TV)</p> <p>Diffusé en haute définition à partir de 2016</p> <p>Prise de contrôle par Altice agréée par l'Autorité en mars 2021</p> <p>Lancement du service BFM Côte d'Azur en juillet 2021</p>	<p>Autorisé en 2016 (sous le nom Provence Azur)</p> <p>Prise de contrôle par Altice agréée par l'Autorité en mars 2021</p> <p>Lancement du service BFM Marseille en juillet 2021</p>	<p>Autorisé en 2016 (sous le nom Var Azur)</p> <p>Prise de contrôle par Altice agréée par l'Autorité en mars 2021</p> <p>Lancement du service BFM Var en juillet 2021</p>	<p>Autorisé en 2008 (sous le nom d'Alsace 20)</p> <p>Diffusé en haute définition à partir de 2016</p> <p>Prise de contrôle par Altice agréée par l'Autorité en décembre 2021</p>
Format (extrait des conventions signées avec l'Autorité)	Service local à temps complet.	Service local à temps complet.	Service local à temps complet.	Service local à temps complet.

/ Présentation du groupe Altice Media – offre payante



Dates clés	Créé en 2010	Créé en 2016	Créé en 2013	Créé en 2018
Format (extrait des conventions signées avec l'Autorité)	Service consacré à l'information économique, financière et internationale. Diffusion de journaux, d'interviews et de débats, avec un point régulier d'information sur la bourse.	Service consacré au sport , notamment composé de retransmissions d'événements sportifs, de magazines et de documentaires.	Service consacré au sport et destiné à un public familial. Il se compose de retransmissions de compétitions sportives, d'informations, d'émissions et de magazines sportifs.	Service consacré au sport , principalement constitué de retransmissions d'événements sportifs.

Service déclaré



Dates clés	Créé en 2019
Format (extrait du dossier fourni par l'éditeur)	Décryptage des nouvelles technologies et du numérique principalement dans le cadre de magazines et d'émissions d'information (plateaux et reportages).

Présentation du groupe Altice Media – les SMAD

	Télévision de rattrapage	Services de vidéo à la demande gratuite associés aux services de TVR	Télévision de rattrapage des chaînes RMC Sport 1 et RMC Sport 2	Service de vidéo à la demande gratuite regroupant des contenus associés à ceux des antennes des chaînes RMC Sport	Service de vidéo à la demande gratuite
Services	BFM TV, BFM Business, RMC Découverte, RMC Story	BFM TV, BFM Business, RMC Découverte, RMC Story	RMC Sport (deux services)	RMC Sport News	01Net TV

En 2021, Groupe News Participations (dont Altice Media est une filiale) éditait les TVR des chaînes BFM Lyon, BFM Grand Lille et BFM Normandie sur le portail « BFM Régions » qui regroupe plusieurs chaînes locales.

/ Présentation du groupe Altice Media – Actualité 2021

Actualité au niveau national

- Résiliation des services RMC Sport 3, RMC Sport 3 Access et RMC Sport 4 en mars 2021 ;
- Par décisions n° 2021-613 et n° 2021-614 du 2 juin 2021, l'Autorité a engagé la procédure de reconduction hors appel aux candidatures de l'autorisation des services RMC Découverte et RMC Story. A l'issue de l'instruction, elle a décidé, le 9 mars 2022, de prolonger ces autorisations jusqu'au 11 décembre 2027 ;
- Arthur Dreyfuss succède à Alain Weill en tant que président du groupe Altice Media en juillet 2021 ;
- Annulation par décision n° 429121 du Conseil d'Etat le 2 juillet 2021 de l'avenant n° 3 de la convention du service RMC Découverte sur la modification des heures de grande écoute. A compter du 1^{er} janvier 2022, les heures de grande écoute applicables sont celles initialement prévues par la convention conclue avec l'Autorité en 2012, soit celles comprises entre 15h00 et 23h00 ;
- Signature d'un accord entre le groupe Altice et les syndicats de producteurs audiovisuels sur la contribution à la production d'œuvres audiovisuelles et patrimoniales le 20 septembre 2021.

Actualité au niveau local

- Délivrance par l'Autorité d'une nouvelle autorisation de diffusion pour BFM Lyon Métropole le 28 juillet 2021 dans la zone de Lyon, suite à l'appel aux candidatures du 2 décembre 2020 ;
- Agrément par l'Autorité, le 31 mars 2021, de l'opération de prise de contrôle par le groupe Altice Media de trois chaînes éditées par la société Azur TV sur la zone de Nice (Azur TV), de Toulon (Var Azur) et de Marseille (Provence Azur). Ces services ont été renommés le 1^{er} juillet 2021 « BFM Côte d'Azur », « BFM Var » et « BFM Marseille » et ont été lancés le 5 juillet 2021 ;
- Agrément par l'Autorité, le 22 décembre 2021, de l'opération de prise de contrôle par le groupe Altice Media de la société TV Normandie, editrice du service local La Chaîne Normande. L'avenant n° 1 de la convention datant du 27 janvier 2022 prévoit la modification de la dénomination du service pour « BFM Normandie ».

02

OBLIGATIONS DE DIFFUSION

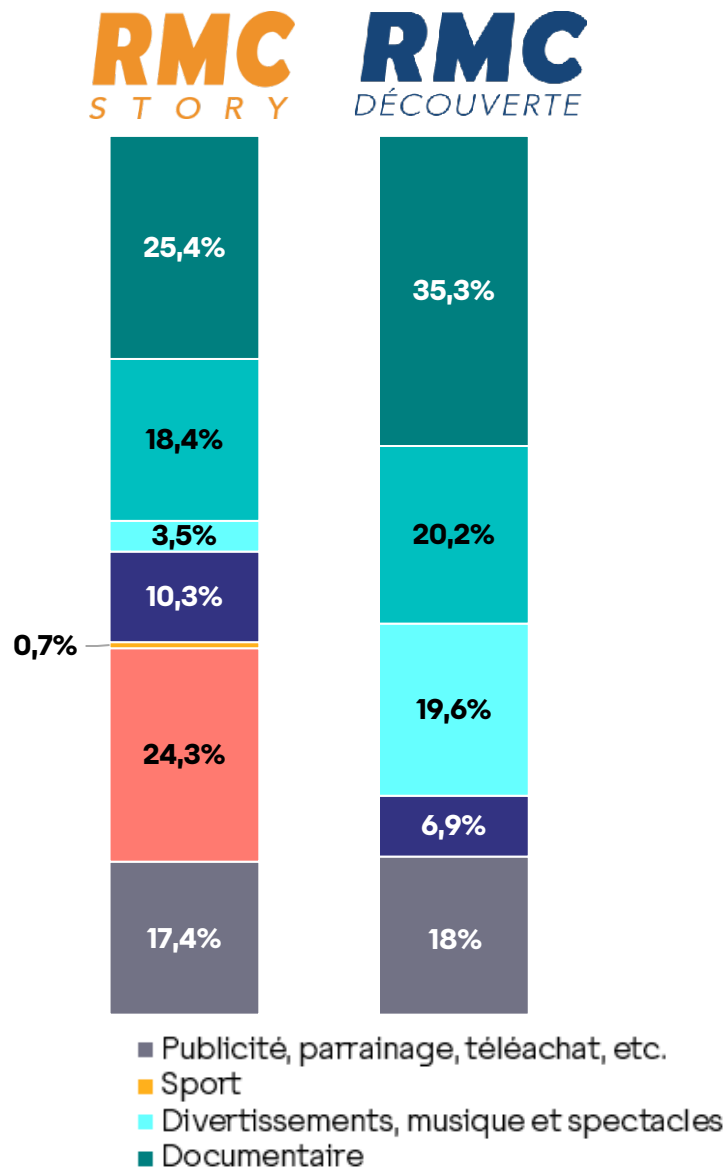
Structure des programmes

Quotas de diffusion

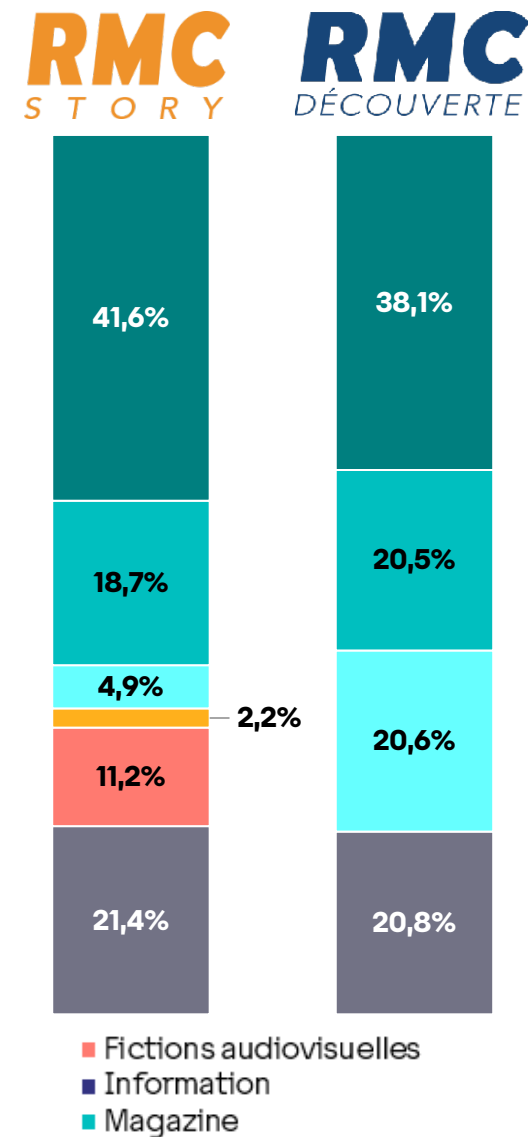
Obligations liées au format des services

- En 2021, bien qu'en recul par rapport à l'exercice précédent, **le documentaire est le premier genre diffusé sur RMC Story et RMC Découverte**, tant sur le temps total de diffusion qu'en première partie de soirée (où il est plus représenté).
- **Sur le temps total de diffusion** des deux chaînes, l'information n'est diffusée qu'en matinée. RMC Story est la seule à diffuser de la fiction audiovisuelle, majoritairement en journée.
- **En première partie de soirée**, la part des divertissements progresse de 4,6 points sur RMC Story et de 6,1 points sur RMC Découverte au détriment du documentaire. Dans une moindre mesure, les magazines et les écrans publicitaires progressent dans la grille des programmes.
- RMC Story et RMC Découverte n'ont diffusé **aucune œuvre cinématographique**.

L'ensemble de la diffusion



La première partie de soirée 20h30-22h30



Une programmation qui se diversifie ...

BAISSE DE LA PART DU DOCUMENTAIRE AU PROFIT D'AUTRES GENRES

Face au recul du documentaire sur RMC Découverte (-1 093 heures), le magazine se renforce, gagnant 4,7 points par rapport à l'exercice 2020 (+411 heures). Les divertissements progressent de 3,2 points (+276 heures). Ce genre est en augmentation depuis 2018, passant de 12,2 % à 19,6 % du temps total de diffusion en 2021. Sur RMC Story, le constat est identique : le documentaire passe de 36,7 % à 25,4 % du temps total de diffusion pour retrouver la place qu'il occupait au cours de l'exercice 2019. En parallèle, la fiction audiovisuelle progresse sur un an (+ 153 heures) pour atteindre 24,3 % du temps total de diffusion (soit 2 133 heures), sans toutefois retrouver son niveau de 2019 (26,5 %, soit 2 322 heures). Les divertissements (+3,2 points) et l'information (+2,6 points) progressent également, comme le magazine dans une moindre mesure (+1,1 point).

PROGRESSION DE LA PUBLICITÉ APRÈS UN EXERCICE DIFFICILE

A la suite d'une année 2020 marquée par la pandémie de la Covid-19, la part des écrans publicitaires diffusés sur ces deux antennes a progressé. Cette évolution est plus marquée sur RMC Découverte (passant de 10,9 % à 14,5 % du temps total de diffusion), le volume de diffusion de la publicité en 2021 dépassant légèrement celui de 2019 (+41 heures). En hausse de 2 points par rapport à 2020 (de 12 % à 14 % du temps total de diffusion), le niveau de la publicité diffusée sur RMC Story n'a pas retrouvé celui de 2019 (-119 heures).

... Et des obligations partiellement respectées

L'OBLIGATION DE DIFFUSION DE DOCUMENTAIRES DE RMC DÉCOUVERTE

En 2021, la diffusion de documentaires a représenté 35,4 % du temps total de diffusion de RMC Découverte.

DES OBLIGATIONS NON RESPECTÉES PAR RMC STORY

Trois manquements ont été relevés sur RMC Story. Premièrement, la chaîne a manqué son obligation relative à la programmation de fictions audiovisuelles en consacrant 24,3 % de son temps total de diffusion à ce genre, contre les 25 % requis. De plus, RMC Story n'a diffusé aucune œuvre cinématographique au cours de l'exercice 2021, manquant à l'obligation de diffuser huit longs métrages provenant d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique en première partie de soirée. Pour ces deux manquements, l'Autorité a envoyé une lettre simple à l'éditeur. Enfin, la chaîne n'a pas respecté son obligation de diffuser au moins deux programmes par mois consacrés à des problématiques économiques, sociales et culturelles liées à la diversité de la société française et favorisant l'intégration. Ce manquement a fait l'objet d'une mise en garde.

/ Les quotas de diffusion d'œuvres sont respectés

RMC
DÉCOUVERTERMC
STORY
Illustration: M. P. / Getty Images
Œuvres audiovisuelles

Ensemble de la diffusion (volume horaire)	6 578 h 32	5 489 h 53
EUR (60 %)	4 316 h 31 65,6 %	3 752 h 15 68,3 %
EOF (40 %)	3 024 h 22 46 %	3 333 h 01 60,7 %
Heures de grande écoute (volume horaire)	2 231 h 30	2 215 h 42
EUR (60 %)	1 487 h 43 66,7 %	1 331 h 38 60,1 %
EOF (40 %)	1 092 h 33 49 %	1 082 h 27 48,9 %


Created by Marco Gattarossa
From the News Project
Œuvres cinématographiques

Ensemble de la diffusion (nombre de titres/nombre de diffusions et rediffusions : maximum : 244)	0	0
EUR (60 %)	-	-
EOF (40 %)	-	-
Heures de grande écoute (nombre de titres/nombre de diffusions et rediffusions : maximum : 196)	-	-
EUR (60 %)	-	-
EOF (40 %)	-	-

Les quotas de diffusion d'œuvres sont respectés







Created by Marco Gallarossa from the Noun Project

Œuvres audiovisuelles

Ensemble de la diffusion (volume horaire)	5 h	5 h	3 h	3 h
EUR (60 %)	5 h 100 %	5 h 100 %	3 h 100 %	3 h 100 %
EOF (40 %)	5 h 100 %	5 h 100 %	3 h 100 %	3 h 100 %





Created by Marco Gallarossa from the Noun Project



Œuvres cinématographiques

Ensemble de la diffusion (nombre de titres/nombre de diffusions et rediffusions : maximum : 244)	0	0	0	0
EUR (60 %)	-	-	-	-
EOF (40 %)	-	-	-	-
Heures de grande écoute (nombre de titres/nombre de diffusions et rediffusions : maximum : 196)	-	-	-	-
EUR (60 %)	-	-	-	-
EOF (40 %)	-	-	-	-





Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations quantifiées

Programmation		
	Au moins 25 % du temps total de diffusion consacrés à des œuvres de fictions audiovisuelles	24,3 %
	Au moins 35 % du temps total de diffusion consacrés à des programmes culturels, documentaires et magazines	43,8 %
	Aux heures de grande écoute, au moins 40 magazines de société ou d'actualité culturelle (hors rediffusions)	109
	Au moins 50 % des vidéomusiques diffusées sont d'expression originale française, dont la moitié est consacrée à des nouveaux talents	Pas de diffusion de vidéomusiques
	Au moins 20% des retransmissions sportives concernent le sport féminin et le handisport à conditions de programmation comparable	20 %
	Au moins 75 % du temps total de diffusion consacrés aux documentaires	35,3 %
	Au moins 40 premières parties de soirées consacrés par an à la diffusion de documentaires de création d'expression originale française	103

Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations quantifiées

Diversité / cohésion sociale		
	Chaque semaine, en moyenne, au moins deux programmes présentés par des personnes représentatives de la diversité de la société française, d'une durée de 26 minutes et dont la diffusion débute entre 20h30 et 21h30	104
	Chaque mois, au moins deux programmes, magazines ou documentaires de 26 minutes, n'ayant jamais été diffusés sur une chaîne nationale hertzienne en clair, dont la diffusion débute entre 20h30 et 21h30, consacrés à des problématiques économiques, sociales et culturelles en lien avec la diversité de la société française et favorisant l'intégration	Manquements sur 6 mois (janvier, mars, avril, septembre, octobre et novembre 2021)
	Chaque semaine, valorisation d'une initiative menée par une association en faveur de la diversité et de la cohésion sociale (au moins 52 initiatives différentes)	61 initiatives
	Diffusion d'au moins une campagne d'intérêt général par mois	37 campagnes
	Proposer chaque année une journée des diversités, conclue par une soirée spéciale diffusée aux heures de grande écoute	14 juillet 2021 <i>(Le grand jour de la prison à l'Odéon, Engagez-vous : la passerelle et Gay Kitsch Camp, Les Cancrets : Clarisse Agbegnenou et Kheiron, en PPS)</i>
Cinéma		
	Au moins 50 % d'œuvres provenant d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine parmi les œuvres cinématographiques non-européennes (la chaîne n'a pas diffusé d'œuvres cinématographiques)	Sans objet
	Au moins huit œuvres cinématographiques provenant d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique ou coproduites ou réalisées en partenariat avec des acteurs issus de ces régions, dont la diffusion débute entre 20h30 et 21h30	0

Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations quantifiées

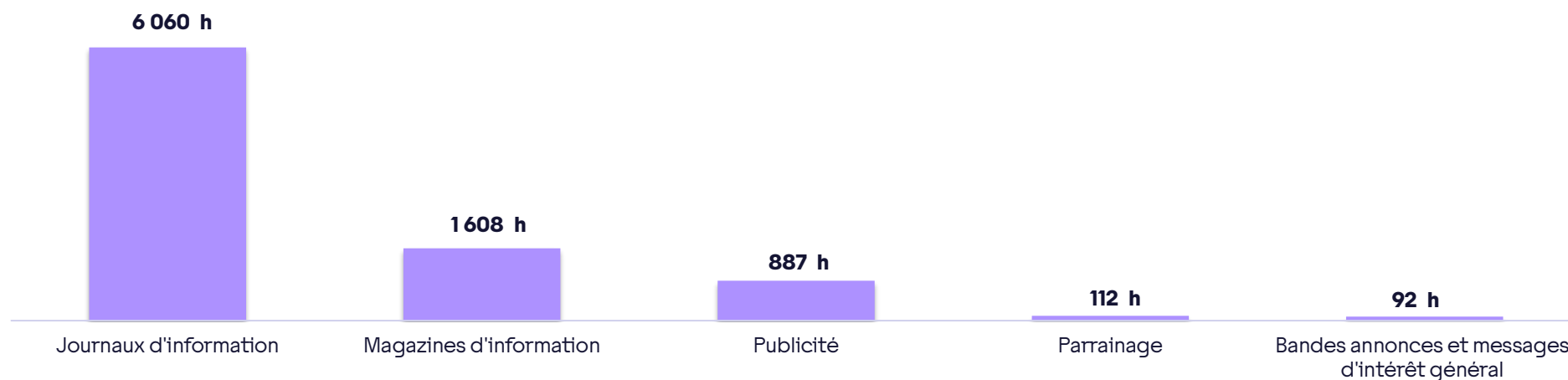
Programmes inédits		
	Au moins 365 heures de programmes en première diffusion	2 335 h 44
	Au moins 15 % de programmes inédits en TNT	17,5 %
Programmes en haut définition		
	Au moins 39 heures en moyenne hebdomadaire entre 16h et minuit	42 h
	Au moins 60 heures en moyenne hebdomadaire entre minuit et 16h	77 h
	Au moins 45 heures en moyenne hebdomadaire entre 16h et minuit	53 h
	Au moins 90 heures en moyenne hebdomadaire entre minuit et 16h	109 h

Source : Arcom

/ Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations non quantifiées



Structure de l'offre en 2021 (sur un total de 8 760 h)



En 2021, la chaîne BFM TV a consacré 7 668 heures à l'information, soit 87,5 % du temps total de diffusion.

Source : BFM TV

Une part significative de sa programmation est consacrée aux journaux d'information qui ont représenté 69,1 % du temps total de diffusion (contre 73,7 % en 2020). Les bulletins d'information sont diffusés en moyenne toutes les demi-heures au cours des sessions d'information diffusées le matin *Première édition*, *Le live Toussaint* et *Week-end première*, la journée *Midi-15h*, *Non-Stop*, *Le déj info*, le soir *120 % news*, *BFMTVSD* et également dans les différents magazines.

On relève une augmentation de la part accordée aux magazines d'information en 2021, qui représentent 18,3 % du temps total de diffusion de la chaîne, contre 15 % en 2020.

/ Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations non quantifiées



- **Service consacré à l'information, notamment à l'information économique et financière, qui offre un programme réactualisé en temps réel couvrant tous les domaines de l'actualité**

La grille de BFM TV se caractérise par des grands rendez-vous d'information et de débat identifiés depuis de nombreuses années par les téléspectateurs à l'instar des émissions *BFM Story*, *La ligne rouge* - grand format de reportages de la chaîne ou encore le *Dezoom* ou *22h Max* qui revient chaque soir de la semaine sur les images et les déclarations marquantes de la journée. À compter de septembre 2021, BFM TV a proposé un nouveau magazine d'information *Calvi 3D* diffusé chaque soir de la semaine à 19 heures consacré à l'analyse de l'actualité avec des invités en plateau et des reportages long-format.

Dans le cadre du traitement de l'actualité quotidienne, une place importante est donnée à l'actualité politique, notamment dans l'émission hebdomadaire *BFM Politique* diffusée le dimanche à 12 heures, mais aussi à l'actualité internationale. En 2021, BFM TV a couvert la campagne pour les élections régionales et départementales et organisé des débats en vue de l'élection présidentielle de 2022 notamment entre Jean-Luc Mélenchon et Eric Zemmour ou encore dans le cadre de la primaire Europe-Ecologie-les-Verts ou du congrès des Républicains.

Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations non quantifiées



- **Traitement de l'information économique et financière**

Obligation	Respect de l'obligation en 2021
<p>Obligation de consacrer une partie de la programmation à l'information économique et financière (article 3-1-1 alinéa 1)</p>	<p>Pour l'exercice 2021, la chaîne a déclaré avoir consacré hebdomadairement près de 6 heures (5 heures 57 minutes) au premier semestre et près de 5 heures 13 minutes au second semestre à des programmes consacrés exclusivement à l'information économique et financière. Ces émissions ont représenté environ 3,3 % du temps total de diffusion annuel, soit environ 290 heures en 2021.</p> <p>L'actualité économique et financière est traitée dans le cadre de rendez-vous dédiés mais également dans les journaux et magazines d'information tout au long de la journée.</p> <p>Elle est principalement traitée dans des chroniques quotidiennes à l'instar de <i>l'Edito éco</i>, <i>L'Eco du soir</i> ou <i>l'Eco du week-end</i> par les journalistes de la chaîne incarnant cette thématique (Nicolas Doze, Pierre Kupferman, Guillaume Paul, Emmanuel Lechypre) ou encore à l'occasion de <i>l'Interview éco</i> d'Hedwige Chevrillon dans <i>BFM Politique</i>.</p>

Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations non quantifiées



• Format de la chaîne RMC Story

Le service doit refléter :

- *La représentation de la diversité au sein de la société française dans toutes ses composantes :*

Diverses émissions, notamment diffusées en première partie de soirée, ont été présentées par des personnes issues de la diversité (par exemple, *La Face Cachée* ou *Grands Documents*). Les thématiques abordées permettent également de mettre en avant la diversité de la société française (*Au cœur d'Aulnay Sous Bois ; Où sont les noirs ? ; Droits des femmes : une histoire de combats...*)

- *Sa programmation doit être ouverte sur le monde :*

Au cours de l'exercice 2021, la chaîne a proposé des programmes traitant de diverses zones géographiques (par exemple, des documentaires sur des catastrophes à l'étranger, sur des affaires policières ou sur la vie de personnages historiques étrangers). De plus, l'émission d'information *Polititia* propose un regard sur l'actualité africaine.

- *L'offre de programmes doit favoriser le débat, la découverte et la compréhension du monde contemporain :*

Des émissions d'information, des séries documentaires et magazines (*Gros plan, Grands documents, Enquête prioritaire...*) ainsi que des programmes présentant des figures historiques (*Birka, les mystères d'un chef viking*), des catastrophes naturelles et matérielles (série documentaire *Sauvez..., Pris au piège : le 11 septembre 2001...*) et les sciences et techniques (*Centrales nucléaires : le grand chantier, Titans des mers...*) permettent d'assurer la découverte et la compréhension du monde contemporain.

Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations non quantifiées



- Elle aborde les nouvelles formes d'expression culturelle dans différents domaines (tels que les cultures urbaines, les cultures du monde, la musique, les arts plastiques ou la littérature), la création française, l'histoire, la science et le voyage :

La chaîne met en avant les thématiques suivantes : la création française (60,9 % des documentaires diffusés par la chaîne sont d'expression originale française), l'histoire (*Derniers secrets de la bible, Secrets engloutis...*), la science (*Titans des mers, Eau à Paris...*), le voyage (Série documentaire *Dans les coulisses...*, *Zoo du Bronx...*) et, plus marginalement, les cultures urbaines (*La face cachée de Diam's : les blessures secrètes de Mélanie*).

- **L'éditeur diffuse chaque semaine en moyenne deux programmes présentés par des personnes représentatives de la diversité de la société française, d'une durée minimale de 26 minutes et dont la diffusion débute entre 20h30 et 21h30**

En 2021, 104 premières parties de soirée ont été présentées par des personnes représentatives de la diversité de la société française :

30 numéros de <i>La Face cachée</i>	4 matchs d' <i>Europa League</i>
29 numéros de <i>Grands Documents</i>	3 numéros de <i>Indices</i>
23 numéros de <i>Secrets de Conso</i>	3 numéros des <i>Cancre</i> s
11 numéros de <i>Faites Entrer l'Accusé</i>	1 numéro de <i>Les Mensonges de l'Histoire</i>

/ Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations non quantifiées



- **Le service favorise la participation des téléspectateurs par l'organisation de débats, la mise en place de forums ou d'autres formes d'interactivité**

L'information est le principal relais de participation des téléspectateurs aux sujets évoqués à l'antenne. Les émissions proposant cette interaction sont : *Les Grandes Gueules* (diffusée quotidiennement de 9h à 12h), *Estelle Midi* (diffusée quotidiennement de 12h à 15h dès fin août), *Apolline Matin* (en semaine de 6h à 9h) ou encore *Neumann-Lechypre* (en semaine à partir de 12h jusqu'au 16 juillet). La chaîne déclare qu'en moyenne 15 téléspectateurs participent quotidiennement aux débats par téléphone, soit 4 000 intervenants par an.

- **À l'exception des événements retransmis en direct, les compétitions de sport féminin et de handisport doivent bénéficier de conditions de programmation comparables à celles des autres compétitions sportives**

RMC Story, grâce à un partenariat avec l'équipe féminine de l'Olympique Lyonnais, a diffusé quatre rencontres de football féminin, en direct, en 2021, dans le cadre de l'*UEFA Women's Champions League*. Sur un total de 20 diffusions, ces rencontres représentent 20 % de l'ensemble des retransmissions sportives programmées par la chaîne.

Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations non quantifiées



Les émissions d'information accordent une place significative à l'information internationale, le cas échéant dans le cadre d'un partenariat avec un service d'information

En 2021, l'information a progressé sur RMC Story, pour atteindre 10,3 % du temps total de diffusion (soit un volume de 899 heures, +222 heures sur un an). La chaîne déclare se conformer à son obligation par la diffusion de trois programmes récurrents :

- *Good Morning Business*, diffusé du lundi au vendredi jusqu'au 16 juillet 2021, a traité quotidiennement de l'actualité internationale grâce à la chronique *Le monde qui bouge* présentée par Benaouda Abdeddaïm, et diffusée deux fois par jour ;
- *Apolline Matin*, diffusé du lundi au vendredi depuis le 19 juillet 2021. Ce programme traite de l'actualité dans sa globalité, et offre une place à l'actualité internationale dans les chroniques de Nicolas Poincaré (à 6h25 : portrait d'une personnalité au cœur de l'actualité ; à 7h50 : chronique pédagogique sur l'actualité du jour) et de Charles Magnien (à 6h30 : *Les histoires de Charles Magnien*, chronique dans laquelle il dévoile des informations insolites de l'actualité) ;
- L'émission *Polititia*, en partenariat avec Africa 24, qui traite exclusivement de l'actualité africaine, a été proposé toute l'année (102 diffusions sur l'année).

/ Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations non quantifiées



• **Les documentaires [...] portent sur une grande variété de sujets**

Au cours de l'exercice 2021, RMC Découverte a diffusé des documentaires sur des thématiques variées, parmi lesquelles cinq d'entre elles sont les plus représentées :

- L'histoire : éclairage sur différentes périodes telles que la Seconde guerre mondiale, l'Égypte Antique, l'âge d'or des châteaux-forts ;
- Les sciences et la technologie : prouesses scientifiques et technologiques telles que les sous-marins nucléaires, la base aérienne d'Istres, la technologie employée pour les constructions de Gustave Eiffel ;
- La découverte du monde et de ses cultures : découverte de pays et régions tels que Cuba, le Costa-Rica, l'Alaska, l'Australie, l'Afrique du Sud ;
- Le patrimoine : découverte d'édifices, comme la forteresse de Bonifacio, le Mont Saint-Michel, les gares de Paris grâce à la collection *Mégastructure* ;
- La mise en avant de métiers : découverte de métiers tels que celui de routier, bûcheron, constructeur, dépanneur d'autoroute.

03

OBLIGATIONS DE PRODUCTION

Obligations réglementaires et engagements spécifiques

Services linéaires

/ Production audiovisuelle

Les services assujettis à ces obligations sont

- ceux qui consacrent plus de 20 % de leur temps de diffusion à des œuvres audiovisuelles et
- ceux dont le chiffre d'affaires annuel net est supérieur à 350 millions d'euros .

/ Production cinématographique

Les services assujettis à ces obligations sont ceux qui diffusent annuellement plus de 52 œuvres cinématographiques de long métrage et/ou plus de 104 diffusions d'œuvres cinématographiques de long métrage.

/ Régime particulier

Audiovisuel

- Le Groupe Altice Media a conclu le 20 septembre 2021 un accord interprofessionnel avec la filière audiovisuelle, applicable à partir de 2022.
- Conformément au souhait du Groupe Altice Media et des organisations professionnelles, l'Autorité a accepté la mise en commun des contributions aux obligations de production audiovisuelle de RMC Découverte et de RMC Story dès l'exercice 2021.
- L'intégralité des obligations de la chaîne RMC Story porte sur des œuvres « patrimoniales ».

Cinéma

- Au titre de l'exercice 2021, aucun des services du groupe n'était assujetti aux obligations de production cinématographique.

Le régime des obligations de production a évolué le 1^{er} janvier 2022, date d'entrée en vigueur des décrets n° 2021-1926 et n° 2021-1924 du 30 décembre 2021.



Le groupe Altice Media a respecté ses obligations de production audiovisuelle au titre de l'exercice 2021.

	obligation	réalisation
Œuvres audiovisuelles européennes ou EOF		
Ensemble des œuvres audiovisuelles	11,225 M€	15,743 M€
dont œuvres patrimoniales	9,087 M€	10,423 M€
Œuvres audiovisuelles EOF		
Ensemble des œuvres audiovisuelles	8,980 M€	15,129 M€
dont œuvres patrimoniales	7,270 M€	9,909 M€
Dépenses prises en compte au titre du soutien à la « production indépendante »		
Ensemble des œuvres audiovisuelles	7,991 M€	12,180 M€
dont œuvres patrimoniales	6,815 M€	7,764 M€
Engagements spécifiques		
Production d'œuvres en HD (100% des dépenses de préachats et parts producteur)	13,221 M€	13,221 M€
Œuvres inédites (5% du CA de RMC Découverte et 25% de l'obligation de RMC Story dans la production d'œuvres patrimoniales)	2,806 M€	8,001 M€

04

ANNEXES

/ Les conventions des services de télévision et des services de médias audiovisuels à la demande sont consultables sur le site internet de l'Arcom

- Pour les chaînes gratuites : <https://www.csa.fr/Reguler/Espace-juridique/Les-relations-de-l-Arcom-avec-les-editeurs/Convention-des-editeurs/Les-chaines-de-television-privees-hertziennes>
- Pour les chaînes disponibles par abonnement : <https://www.csa.fr/Reguler/Espace-juridique/Les-relations-de-l-Arcom-avec-les-editeurs/Convention-des-editeurs/Les-chaines-de-television-privees-diffusees-par-d-autres-reseaux>



Article 3-1-1

Le service est consacré à l'information, notamment économique et financière. Il offre un programme réactualisé en temps réel couvrant tous les domaines de l'actualité.

En outre, la programmation peut être complétée, le samedi et le dimanche, par des rediffusions d'événements d'anthologie du sport, dont la durée quotidienne ne peut être supérieure à 3 heures 30 entre 6h00 et 22h00. La durée totale de ces programmes ne peut excéder 10% du temps d'antenne hebdomadaire.

Article 3-1-2

II. Programmes diffusés entre 16 heures et minuit

L'intégralité du temps de diffusion, entre 16 heures et minuit, est consacrée à des programmes en haute définition réelle. Toutefois, l'éditeur peut, dans la limite de six heures en moyenne hebdomadaire, diffuser des programmes en diffusion standard, dès lors qu'il s'agit :

- d'œuvres de patrimoine, c'est à dire :
 - les œuvres audiovisuelles diffusées au moins vingt ans après leur première exploitation par un service de télévision ;
 - les œuvres cinématographiques diffusées au moins trente ans après leur sortie en salles en France.
- de rediffusions, c'est à dire toute diffusion d'un programme en définition standard ayant déjà fait l'objet d'une diffusion sur un service de télévision relevant de la compétence d'un État membre de l'Union européenne ;
- d'archives, c'est-à-dire des images, notamment les extraits de programmes, dont la première diffusion a eu lieu plus d'un an avant une nouvelle utilisation dans le cadre d'un programme en haute définition.

III. Programmes diffusés entre minuit et 16 heures

L'éditeur diffuse, en moyenne hebdomadaire, au moins 106 heures de programmes en haute définition réelle, tels qu'ils sont définis au I.



Article 3-1-1

L'éditeur propose un service de documentaires consacrés à la découverte et à la connaissance.

Les documentaires représentent annuellement au moins 75 % du temps total de diffusion et portent sur une grande variété de sujets

L'éditeur s'engage à consacrer annuellement au moins 40 premières parties de soirées à la diffusion de documentaires de création d'expression originale française. [...]

Chaque année, à partir de 2015, le service consacre au moins 15 % du temps total de diffusion à des programmes en première diffusion sur les chaînes gratuites de la télévision hertzienne terrestre. [...]

Cette obligation comprend la durée des rediffusions éventuelles de ces programmes, dans un délai de trente jours. Elle ne comprend pas les émissions de téléachat.



Article 3-1-2

II. Programmes diffusés entre 16 heures et minuit

À partir de 2016, l'intégralité du temps de diffusion est consacrée, entre 16 heures et minuit, à des programmes en haute définition réelle. [...]

À partir de 2016, l'éditeur diffuse au moins 45 heures, en moyenne hebdomadaire, de programmes en haute définition réelle. Il peut, dans la limite de 11 heures en moyenne hebdomadaire, diffuser des programmes en diffusion standard, dès lors qu'il s'agit :

- d'œuvres de patrimoine, soit :
 - les œuvres audiovisuelles diffusées au moins vingt ans après leur première exploitation par un service de télévision ;
 - les œuvres cinématographiques diffusées au moins trente ans après leur sortie en salles en France. Les œuvres cinématographiques de patrimoine dont le prêt à diffuser est en haute définition n'entrent pas dans le champ de cette exemption et sont prises en compte pour le calcul des obligations de diffusion en haute définition ;
- de rediffusions, soit toute diffusion d'un programme en définition standard ayant déjà fait l'objet d'une diffusion sur un service de télévision relevant de la compétence d'un État membre de l'Union européenne ;
- d'archives, soit des images, notamment les extraits de programmes, dont la première diffusion a eu lieu plus d'un an avant une nouvelle utilisation dans le cadre d'un programme en haute définition.

III. Programmes diffusés entre minuit et 16 heures

L'éditeur diffuse, en moyenne hebdomadaire, les volumes horaires suivants de programmes en haute définition réelle, tels qu'ils sont définis au I : [...]

- à partir de 2016 : au moins 90 heures.



Article 3-1-1

L'éditeur propose un service reflétant la diversité de la société française dans toutes ses composantes. Sa programmation est ouverte sur le monde : diversité des origines, des cultures, des modes de vie personnels et familiaux ainsi que des conditions physiques. Le service contribue à la cohésion sociale et évite toute approche communautariste.

Au titre du présent article, on entend par personnes représentatives de la diversité de la société française, les personnes perçues comme non-blanches ou celles issues d'une catégorie sous-représentée à la télévision par rapport à sa place constatée dans la société française, notamment au regard du baromètre de la diversité à la télévision issu de la délibération n° 2009-85 du 10 novembre 2009.

L'offre de programmes favorise le débat, la découverte et la compréhension du monde contemporain. Elle aborde des sujets ayant trait aux nouvelles formes d'expression culturelle dans différents domaines (tels que les cultures urbaines, les cultures du monde, la musique, les arts plastiques ou la littérature), à la création française, à l'histoire, à la science et au voyage. La diversité des talents et des expériences de vie ainsi que l'appel à des experts sont valorisés dans le traitement des programmes.

Le service favorise la participation des téléspectateurs par l'organisation de débats, la mise en place de forums ou d'autres formes d'interactivité.

La programmation est composée, d'une part, d'œuvres de fictions audiovisuelles (25 % au moins du temps total de diffusion) et, d'autre part, de programmes culturels, de documentaires et de magazines (35 % au moins du temps total de diffusion).

L'éditeur diffuse chaque semaine en moyenne deux programmes présentés par des personnes représentatives de la diversité de la société française, d'une durée minimale de 26 minutes et dont la diffusion débute entre 20h30 et 21h30.

Chaque mois, l'éditeur propose au moins un programme consacré à des problématiques économiques, sociales et culturelles liées à la diversité de la société française et favorisant l'intégration. A partir de 2020, ce nombre est porté à deux. Ces programmes répondent aux conditions suivantes : il s'agit de magazines ou de documentaires, d'une durée minimale de 26 minutes, n'ayant jamais été diffusés sur une chaîne nationale hertzienne en clair, dont la diffusion débute entre 20h30 et 21h30.

Les émissions d'information diffusées sur le service accordent une place significative à l'information internationale, le cas échéant dans le cadre d'un partenariat avec un service d'information.



Article 3-1-1 (suite)

Les cinématographies provenant d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique représentent une part majoritaire dans le nombre total annuel de diffusions et de rediffusions d'œuvres cinématographiques non européennes.

Chaque année, l'éditeur propose au moins 8 longs métrages provenant d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique ou coproduits ou réalisés en partenariat avec des acteurs issus de ces régions, dont la diffusion débute entre 20h30 et 21h30.

L'éditeur diffuse, à une heure de grande écoute, au moins 40 magazines de société ou d'actualité culturelle (hors rediffusions).

Chaque semaine, l'éditeur valorise dans ses programmes au moins une initiative en faveur de la cohésion sociale et de la diversité menée par une association. A ce titre, l'éditeur promeut annuellement au moins 52 initiatives différentes.

L'éditeur s'engage à diffuser au moins une campagne d'intérêt général par mois.

Il propose, chaque année, une journée des diversités, conclue par une soirée spéciale, et diffusée aux heures de grande écoute.

Si l'éditeur diffuse des retransmissions de compétitions sportives, il s'engage à ce que cette offre comporte des compétitions de sport féminin et des compétitions de handisport qui doivent représenter ensemble au moins 20 % des retransmissions sportives diffusées sur le service. A l'exception des événements retransmis en direct, les compétitions de sport féminin et de handisport doivent bénéficier de conditions de programmation comparables à celles des autres compétitions sportives.

Au moins 50 % des vidéomusiques diffusées sont d'expression originale française. Au sein de cette proportion, la moitié est consacrée à de nouveaux talents, selon la définition figurant à l'annexe 2.

Chaque année, le service propose un volume minimal de 365 heures de programmes en première diffusion sur les chaînes gratuites de la télévision hertzienne terrestre.

Cette obligation comprend la durée des rediffusions éventuelles de ces programmes, dans un délai de trente jours. Elle ne comprend ni les émissions de téléachat ni les émissions d'information prévues dans le cadre du partenariat mentionné au cinquième alinéa lorsque ces dernières consistent en la reprise de programmes diffusés par le service partenaire.



Article 3-1-2

II. Programmes diffusés entre 16 heures et minuit

À partir de 2016, l'intégralité du temps de diffusion est consacrée, entre 16 heures et minuit, à des programmes en haute définition réelle.

À partir de 2016, l'éditeur diffuse au moins 39 heures, en moyenne hebdomadaire, de programmes en haute définition réelle. Il peut, dans la limite de 17 heures en moyenne hebdomadaire, diffuser des programmes en diffusion standard, dès lors qu'il s'agit :

- d'œuvres de patrimoine, soit :
 - les œuvres audiovisuelles diffusées au moins vingt ans après leur première exploitation par un service de télévision ;
 - les œuvres cinématographiques diffusées au moins trente ans après leur sortie en salles en France. Les œuvres cinématographiques de patrimoine dont le prêt à diffuser est en haute définition n'entrent pas dans le champ de cette exemption et sont prises en compte pour le calcul des obligations de diffusion en haute définition ;
- de rediffusions, soit toute diffusion d'un programme en définition standard ayant déjà fait l'objet d'une diffusion sur un service de télévision relevant de la compétence d'un État membre de l'Union européenne ;
- d'archives, soit des images, notamment les extraits de programmes, dont la première diffusion a eu lieu plus d'un an avant une nouvelle utilisation dans le cadre d'un programme en haute définition.

III. Programmes diffusés entre minuit et 16 heures

L'éditeur diffuse, en moyenne hebdomadaire, les volumes horaires suivants de programmes en haute définition réelle, tels qu'ils sont définis au I : [...]

- à partir de 2016 : au moins 60 heures.

BILAN DU RESPECT DES OBLIGATIONS DU GROUPE ALTICE MEDIA

VOLET PROGRAMMATION/SOUTIEN À LA CRÉATION

Exercice 2021